

Stratégie canadienne
de développement économique
des Autochtones

**PROGRAMME
DE DÉVELOPPEMENT
DES ENTREPRISES
AUTOCHTONES**



Industrie, Sciences et
Technologie Canada

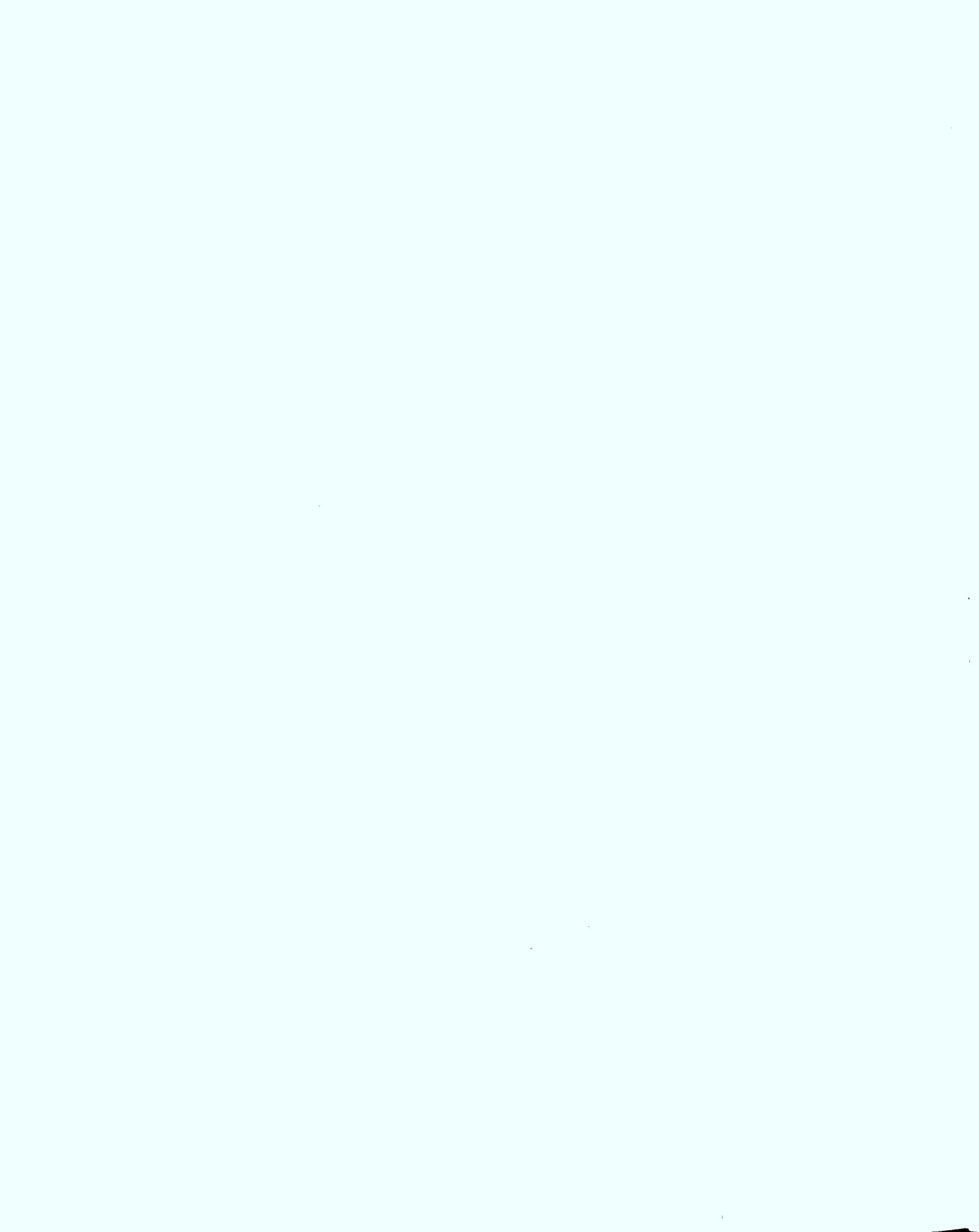
Industry, Science and
Technology Canada



Canada 

**Stratégie canadienne
de développement économique
des Autochtones**

**PROGRAMME
DE DÉVELOPPEMENT
DES ENTREPRISES
AUTOCHTONES**



Le gouvernement du Canada a institué la *Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones* afin de fournir aux Autochtones du pays des occasions d'affaires et d'emploi à long terme.

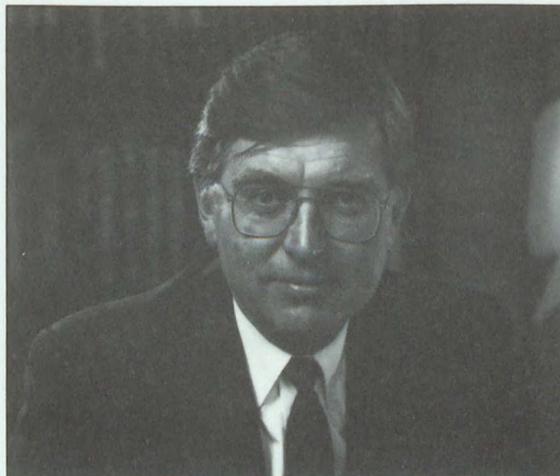
Cette nouvelle stratégie nationale a pour objectif d'inciter les Autochtones, à titre personnel et comme chefs d'entreprises, à participer davantage à l'activité économique du Canada, en leur donnant les moyens de gérer eux-mêmes leurs entreprises et leurs institutions économiques, ainsi qu'à mettre sur pied des cours de formation professionnelle et des programmes de perfectionnement.

Industrie, Sciences et Technologie Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada ainsi que la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada seront chargés de la mise en œuvre de cette stratégie.

A la suite de consultations avec les collectivités et les dirigeants autochtones de même qu'avec des gens d'affaires de l'ensemble de la société canadienne, les programmes d'expansion économique en vigueur ont été améliorés et repensés afin de mieux répondre aux besoins des groupes auxquels ils sont destinés.

Parmi ces programmes, le **Programme de développement des entreprises autochtones**, fondé sur la formule du partenariat, a été spécifiquement conçu pour aider les chefs d'entreprises autochtones à lancer et à gérer eux-mêmes des affaires rentables, partout au Canada.

La présente brochure explique les modalités de participation et comment profiter des occasions offertes dans le cadre du Programme de développement des entreprises autochtones.



A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Tom Hockin'.

L'honorable Tom Hockin
Ministre d'État
(Petites entreprises et Tourisme)

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES AUTOCHTONES

Le Programme de développement des entreprises autochtones, administré par la Direction générale des programmes économiques des autochtones d'Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC), **offre une assistance financière et des services d'aide au développement aux chefs d'entreprises et aux collectivités autochtones en vue du démarrage ou de l'expansion d'entreprises commerciales.**

Grâce à leur longue expérience des programmes destinés aux Autochtones et des programmes de développement économique régional, les agents de ces secteurs à ISTC savent que seuls les

projets qui ont des chances de réussir sur le plan commercial peuvent être synonymes de prospérité et conduire à l'autonomie des entreprises. L'expérience leur a également enseigné qu'une préparation et une planification soignées sont, au même titre que le financement, des éléments clés du succès.

Le Programme de développement des entreprises autochtones, qui réunit déjà les meilleurs éléments des programmes antérieurs, offre de surcroît de nouvelles caractéristiques résultant des consultations approfondies menées auprès des Autochtones.

L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME VISE

- ***l'élaboration de plans d'entreprise et les études de faisabilité;***
- ***la création, l'expansion, la modernisation d'entreprises rentables et la prise de contrôle d'entreprises en activité;***
- ***l'élaboration de nouveaux produits, services ou procédés de fabrication;***
- ***les activités de commercialisation, comme la préparation de documents publicitaires ou de promotion, la participation à des foires commerciales et les études des marchés;***
- ***l'infrastructure commerciale (par exemple, égouts, canalisations, services publics);***
- ***les projets pilotes servant à déterminer la rentabilité éventuelle d'une occasion d'affaires;***
- ***les coûts afférents à un projet, notamment ceux reliés aux services de comptabilité, de commercialisation ou aux services techniques, le cas échéant;***
- ***la formation des gestionnaires, des techniciens et des entrepreneurs;***
- ***les études économiques, les séminaires ou les activités à caractère publicitaire destinés à faire valoir les entreprises autochtones.***

Grâce aux services et à l'aide financière qu'il procure, le Programme de développement des entreprises autochtones se révèle utile à toutes les étapes de la vie d'une entreprise, qu'il s'agisse de la planification, des études de faisabilité, de la formation des entrepreneurs, de l'aménagement de l'infrastructure commerciale, du démarrage d'entreprises ou du suivi de projets.

NIVEAUX D'AIDE FINANCIÈRE

Comme le Programme vise essentiellement à combler les besoins particuliers des clients, ses modalités de financement sont souples et modifiées selon le projet.

Les requérants devront présenter une demande de financement judicieuse sur le plan financier, soit une demande contenant une répartition des fonds propres investis par le chef d'entreprise, du financement obtenu auprès de prêteurs commerciaux ou d'autres sources ainsi que de l'aide à recevoir dans le cadre du Programme de développement des entreprises autochtones.

L'aide financière généralement consentie aux termes de ce programme correspond aux pourcentages suivants. Soulignons cependant que chaque cas est évalué individuellement et que, par ailleurs, l'aide accordée est souvent de beaucoup inférieure aux montants maximums fixés.

■ *En règle générale, l'aide envisagée représente de 30 à 40 p. 100 des coûts des projets et peut, dans certains cas, atteindre jusqu'à 60 p. 100 des coûts qui y sont associés :*

- coûts en capital et coûts de l'aménagement de l'infrastructure reliés à la création, à l'expansion, à la prise de contrôle ou à la modernisation d'une entreprise commerciale;

- coûts reliés à l'élaboration de nouveaux produits, de nouveaux services ou de nouvelles techniques de fabrication susceptibles de trouver une application dans des exploitations commerciales.

■ *Jusqu'à 60 p. 100 des coûts des activités de commercialisation*

■ *Jusqu'à 75 p. 100 des frais de préparation de plans d'entreprise, d'études, des coûts afférents aux projets pour en assurer le suivi et des coûts de formation*

■ *Jusqu'à 90 p. 100 des coûts des projets pilotes.*

Il importe de souligner que le client doit disposer ou pouvoir disposer d'un minimum de 10 p. 100 du montant requis pour le financement du projet.

Le financement doit être convenablement réparti entre les fonds propres investis par le client, le prêt d'une institution commerciale ou d'une autre source et l'aide du gouvernement.

Il se peut que le financement consenti en vertu du Programme de développement des entreprises autochtones soit remboursable en tout ou en partie.

FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

La création d'une entreprise prospère et vigoureuse exige une collaboration étroite et suivie entre le client et l'agent du Programme.

Les clients sont invités à s'adresser à l'un des bureaux régionaux du Programme de développement économique des Autochtones (se reporter à la dernière page) dès les premières étapes de leurs projets. Des agents du Programme ou des experts-conseils les aideront à élaborer un plan d'entreprise et les guideront dans leurs démarches en vue d'obtenir de l'aide dans le cadre du Programme ou pour solliciter d'autres prêteurs, d'autres organismes de financement ou d'éventuels partenaires. De plus, les agents du Programme resteront en relation avec les clients durant les premières années d'exploitation, souvent déterminantes pour les nouvelles entreprises.

Trois Conseils de développement économique des Autochtones, composés principalement de gens d'affaires autochtones, contribuent à l'orientation du Programme. L'un de ces conseils s'occupe des provinces et territoires situés à l'ouest de la limite de l'Ontario et du Manitoba, un autre se charge de l'est du Canada et le troisième couvre l'ensemble du pays. Ces conseils examinent toutes les demandes de financement de projet reçues par les agents du Programme et font des recommandations à leur sujet. Le Conseil national étudie les projets plus complexes et de plus grande envergure.

Le financement accordé dans le cadre du Programme et l'investissement fait par le client se veulent le gage d'un succès durable qui rejillira sur les entreprises, les employés et les collectivités touchées.

L'enjeu est de taille et la tâche ne sera pas facile, mais les agents du Programme sont prêts à courir avec vous certains risques.

AU CHEF D'ENTREPRISE : LA PREMIÈRE ÉTAPE

En affaires comme en tout, il est important de bien définir ses objectifs dès le départ.

Avant de présenter une demande d'aide dans le cadre du Programme de développement des entreprises autochtones, assurez-vous d'être bien préparé sans oublier de tenir compte des facteurs suivants reliés à votre projet.

Il n'est toutefois pas nécessaire de posséder toutes les réponses à ces questions avant de rencontrer l'agent du Programme. Vous pouvez vous adresser aux agents du Programme de développement des entreprises autochtones pour obtenir, outre de l'aide financière, des conseils dans le domaine de la planification financière et de la formation en gestion. Cependant, vous devriez être prêt à aborder plusieurs de ces questions avec un agent du Programme lors de votre première rencontre.

- *Le produit ou le service que vous comptez offrir saura-t-il intéresser pour longtemps votre clientèle ?*
- *Avez-vous évalué la concurrence ? En quoi consistera votre avantage sur vos concurrents ?*
- *Avez-vous effectué une étude de votre marché cible ? Quelle en sera l'envergure ?*
- *Qui sont vos clients éventuels ?*
- *Quel est le montant des fonds propres que vous comptez investir ?*
- *Avez-vous de l'expérience en gestion financière ?*
- *Disposez-vous de fonds suffisants pour vous lancer dans cette entreprise ?*
- *Connaissez-vous vos besoins de main-d'œuvre ?*
- *Êtes-vous en mesure de diriger et de motiver des collaborateurs ?*
- *Êtes-vous prêt à consacrer au succès de votre entreprise tout le temps et l'énergie nécessaires ?*
- *Quelles sont vos forces et vos faiblesses comme chef d'entreprise ?*
- *Pouvez-vous résumer votre plan d'entreprise en une page ?*
- *Avez-vous l'expérience de ce type de projet ?*
- *Devriez-vous acquérir de l'expérience dans le domaine qui vous intéresse avant de créer votre propre entreprise ?*

ADMISSIBILITÉ

L'aide au développement d'entreprise s'adresse aux Indiens inscrits, aux Indiens non inscrits, aux Métis et aux Inuit, aux associations, aux partenariats, aux

groupes à but lucratif ou sans but lucratif et aux autres entreprises appartenant à des Autochtones ou contrôlées majoritairement par des Autochtones.

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

Si vous envisagez un projet en particulier et croyez que le Programme de développement des entreprises autochtones peut vous être utile, **téléphonez ou écrivez** au bureau le plus proche de chez vous afin d'exposer brièvement les grandes lignes du projet. Vous pouvez vous rendre à l'un de nos bureaux pour y rencontrer un agent du Programme ou encore fixer un rendez-vous avec ce dernier en vue d'une rencontre lors de son prochain passage dans votre région (en ce cas, prévoyez un délai de quelques semaines).

Avec l'aide d'un des agents, vous remplirez une **Déclaration d'intention** comportant les renseignements de base qui permettront de déterminer s'il y a lieu de préparer un plan d'entreprise ou de faire une demande en bonne et due forme.

Afin qu'ISTC puisse évaluer votre projet, vous devez rassembler tous les renseignements devant figurer dans le **plan d'entreprise** et dans la demande d'aide. Un guide vous sera remis pour vous aider dans ces démarches.

En règle générale, les décisions d'accorder de l'aide financière pour la préparation d'un plan d'entreprise, d'une étude de faisabilité ou pour l'organisation de cours de formation sont prises dans les trente jours suivant la présentation de la déclaration d'intention.

Pour le financement d'entreprises commerciales, les décisions sont prises, dans la plupart des cas, au plus tard de soixante à quatre-vingt dix jours après la présentation d'un plan d'entreprise pertinent, selon la complexité et l'envergure du projet.

Par l'intermédiaire du Programme de développement des entreprises autochtones, le gouvernement du Canada consacre des ressources considérables au développement des entreprises et de l'autonomie des Autochtones. A vous d'en tirer parti.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

Pour obtenir de plus amples renseignements ou discuter de votre projet, vous pouvez téléphoner ou écrire à l'un des bureaux chargés de l'exécution du **Programme de développement des entreprises autochtones** figurant dans la liste ci-dessous.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Programme de développement
économique des Autochtones
Industrie, Sciences
et Technologie Canada
Bureau 810
650, rue Georgia ouest
C.P. 11551
VANCOUVER (C.-B.)
V6B 4N8
Tél. : (604) 666-3871

ALBERTA

Programme de développement
économique des Autochtones
Industrie, Sciences
et Technologie Canada
Bureau 545
Place du Canada
9700, avenue Jasper
EDMONTON (Alb.)
T5J 4C3
Tél. : (403) 495-2954

SASKATCHEWAN

Programme de développement
économique des Autochtones
Industrie, Sciences
et Technologie Canada
6^e étage
105, 21^e Rue est
SASKATOON (Sask.)
S7K 0B3
Tél. : (306) 975-4329

YUKON

Programme de développement
économique des Autochtones
Industrie, Sciences
et Technologie Canada
Bureau 301
108, rue Lambert
WHITEHORSE (Yuk.)
Y1A 1Z2
Tél. : (403) 668-4655

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Programme de développement
économique des Autochtones
Industrie, Sciences
et Technologie Canada
10^e étage
Precambrian Building
Sac postal 6100
YELLOWKNIFE (T.N.-O.)
X1A 2R3
Tél. : (403) 920-8572

MANITOBA

Programme de développement
économique des Autochtones
Industrie, Sciences
et Technologie Canada
11^e étage
330, avenue Portage
C.P. 3130
WINNIPEG (Man.)
R3C 4E6
Tél. : (204) 983-7316

ONTARIO

Programme de développement
économique des Autochtones
Industrie, Sciences
et Technologie Canada
4^e étage
Dominion Public Building
1, rue Front ouest
TORONTO (Ont.)
M5J 1A4
Tél. : (416) 973-5000

QUÉBEC

Programme de développement
économique des Autochtones
Industrie, Sciences
et Technologie Canada
Bureau 2604
Tour de la Bourse
800, Place Victoria
C.P. 289
MONTRÉAL (QC)
H4Z 1E8
Tél. : (514) 283-1828

PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

Programme de développement
économique des Autochtones
Industrie, Sciences
et Technologie Canada
1496, rue Lower Water
C.P. 940, succ. M
HALIFAX (N.-É.)
B3J 2V9
Tél. : (902) 426-4782

Ou vous pouvez écrire à :

Programme de développement
économique des Autochtones
Industrie, Sciences
et Technologie Canada
1^{er} étage ouest
235, rue Queen
OTTAWA (Ont.)
K1A 0H5
Tél. : (613) 954-4064

